

# DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/06/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 5

Nombre de suffrages : 5

Date de convocation

04/06/2025

Date d'affichage

04/06/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

### Etai(en) présents :

Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, M. POUPLIN Michel,  
Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis

### Procurat ion(s) :

### Etai(en) absent(s) :

M. GABARD Alain, Mme JOLY Véronique

### Etai(en) excusé(s) :

M. CORNUAU Albert, Mme LUMINEAU Catherine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme ROCHAIS Marie-Odile

**Numéro interne de l'acte : D03\_06\_2025**

**Objet : D03\_06\_2025 - CCAS : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,

**Vu** l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la demande d'aide financière pour le voyage scolaire de l'école « Les Trois Ponts » à La Pommeraie-sur-Sèvre, faite par les familles concernées,

Monsieur le Président propose, d'accorder une aide financière exceptionnelle pour le voyage scolaire d'un montant de 50 € pour chacun des six enfants concernés.

Cette aide d'un montant total de 300 € sera versée directement à l'OGEC de l'école « Les Trois Ponts », commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre.

Le Conseil du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents, la proposition de Monsieur le Président.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,  
Marie-Odile ROCHAIS



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Président, Jean-Louis ROY

